

Audition GRAPA – Commission des affaires sociales, de l’emploi et des pensions, la Chambre (3 mars 2020): Contribution du Belgian Anti-Poverty Network, de Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté en le Netwerk tegen Armoede

La garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une allocation accordée aux personnes de plus de 65 ans dont la pension est trop faible pour subvenir à leurs besoins. Les montants de la GRAPA sont insuffisants et ne permettent pas d'élever le revenu des bénéficiaires au-dessus du seuil de pauvreté européen, et plus encore, il ne permet pas de faire face à la réalité que le coût de la vie augmente avec l'âge (par exemple pour la santé, des déplacements, etc.). Il y a environ 110 000 retraités dans notre pays qui bénéficient d'une prestation de la GRAPA. Très souvent (dans 2/3 des cas), il s'agit de femmes qui n'ont pas pu se constituer des droits à pension complets, parce qu'elles ont, par exemple, pris en charge les soins de leurs enfants ou de membres de leur famille (malades ou âgés) et les tâches ménagères, du fait de l'écart salarial, du travail à temps partiel plus répandu chez les femmes... Environ 30 % de tous les bénéficiaires de la GRAPA sont âgés de plus de 80 ans.

Depuis quelques années, l'accessibilité de la GRAPA est limitée par le fait que ce droit est soumis à des conditions et assorti de contrôles de plus en plus stricts. Par exemple, la possibilité de voyager à l'étranger et la durée autorisée de ces voyages sont limités à 29 jours consécutifs ou non. Depuis le 1er juillet 2019, un nouvel arrêté royal a introduit une nouvelle procédure de contrôle. Cette procédure ne viole pas seulement les droits des bénéficiaires de la GRAPA. Elle provoque également une grande anxiété et un grand stress chez les personnes qui craignent de perdre leurs prestations.

La nouvelle procédure de contrôle restreint la liberté de circulation de la personne, même en Belgique. Le droit de partir en vacances, de voyager, de voir ses enfants, d'avoir une vie sociale et de participer à la société... est fortement restreint. Toute personne qui se rend à l'étranger, même brièvement, doit en informer au préalable le Service fédéral des pensions (SFP). Toute personne séjournant à une autre adresse en Belgique pendant plus de 21 jours doit désormais également le signaler. Après 3 passages du facteur dans les 21 jours, en laissant un message et une preuve de résidence dans la boîte aux lettres uniquement au dernier passage, l'ayant-droit n'a que 5 jours pour faire valider cette preuve de résidence à la commune et l'envoyer au SFP. La conséquence directe est que l'ayant-droit doit pouvoir être en mesure de vérifier sa boîte aux lettres (donc d'être localisé à sa résidence) tous les quatre jours pour être certain d'éviter une sanction.

La liberté de circulation de la personne est également limitée par le temps imparti pour voyager à l'étranger. La personne ne peut être à l'étranger que pendant 29 jours, consécutifs ou non, à compter du moment de son départ. À titre de comparaison, les personnes qui perçoivent une allocation d'aide aux personnes âgées, une allocation d'intégration ou une allocation de remplacement de revenu (ARR) peuvent séjourner à l'étranger pendant 90 jours au maximum, consécutifs ou non. Dans ce contexte, nous voudrions également faire référence à l'article 6 de la directive 2004/38/CE.

La nouvelle procédure de contrôle constitue une violation grave du droit à la vie privée des bénéficiaires de la GRAPA. En effet, l'autorité de protection des données (APD) a établi qu'il n'y a pas de base légale pour transmettre la liste des prénoms, noms et adresses des bénéficiaires à la BPOST. L'origine du problème de vie privée réside donc ici dans la loi, et non pas dans les pratiques propres de BPOST. L'APD a également jugé illégal le contrôle des cartes d'identité par les facteurs. En outre, les facteurs n'ont pas prêté serment pour effectuer ces contrôles. Pour les bénéficiaires eux-mêmes, il est souvent incompréhensible que le facteur les contrôle soudainement. Cela met le rôle social du facteur sous pression. Pour de nombreuses personnes âgées vulnérables, le contact personnel avec le facteur est toujours important pour les sortir d'une situation de solitude et d'isolement social.

Les contrôles provoquent beaucoup d'anxiété et de stress chez les bénéficiaires. Après tout, les conséquences d'une sanction, c'est-à-dire la suspension de leur GRAPA, sont considérables. Ils ont besoin de ce revenu pour pouvoir atteindre financièrement la fin du mois. Par conséquent, les gens n'osent pas quitter leur maison de peur de manquer le facteur. La peur de ne pas entendre la sonnette ou de ne pas pouvoir ouvrir la porte assez vite provoque beaucoup de stress chez les gens. Cela s'applique certainement

aux plus de 80 ans qui, souvent, n'entendent plus bien et ne peuvent plus bien marcher. En cas d'absence de courte durée qui rend impossible le contrôle de sa boîte aux lettres dans les 5 jours (par exemple, un court séjour à la mer avec la famille ou un court séjour avec les enfants pour s'occuper des petits-enfants), on court le risque de voir son allocation suspendue.

La crainte des gens de perdre leurs prestations n'est pas sans fondement. Avec cette procédure, il existe un risque réel que leur prestation soit injustement suspendue. En outre, ces sanctions sont imposées avant que le bénéficiaire ne soit entendu et ne puisse se défendre contre elles. De plus, le droit de se défendre dans un délai raisonnable n'est pas respecté. En effet, l'article 11 de la loi du 11 avril 1995 portant Charte de l'assuré de sécurité sociale stipule que des conséquences juridiques ne peuvent survenir que si l'assuré ne fournit pas d'informations après un délai d'un mois et après l'envoi d'un rappel. Or ici, les conséquences surviennent dès la fin du délai de 5 jours.

Les témoignages que Guy Capelle va vous lire sont éloquentes. Ils témoignent de plusieurs réalités : quelle procédure est prévue lorsque la personne contrôlée éprouve des difficultés de mémoire, et ne se souvient plus si elle a envoyé ou non les documents? Qu'est-il prévu pour les personnes qui vivent à la campagne, dans des zones rurales, pour lesquelles les services communaux sont éloignés et la disponibilité horaire des services peu adaptée (et qui doivent donc faire valider la preuve de résidence à la commune et l'envoyer au SFP dans les 5 jours)? Quelles conséquences cette procédure a-t-elle pour des personnes éprouvant des difficultés à lire et comprendre un texte officiel écrit (l'analphabétisme touche une personne sur dix en Belgique)? Comment le système fonctionne-t-il pour les personnes qui ont une adresse de référence, et pour celles qui vivent dans la rue, qui éventuellement n'auraient pas été radiées de leur ancien domicile comme mesure intermédiaire pour assurer la continuité de leurs droits sociaux? Des personnes vivant dans la rue nous ont expliqué que le SFP avait déjà eu la pratique d'informer les communes du fait que ces ayants-droits n'étaient plus sur le territoire. Ces personnes sans-abri ont donc été radiées, sans le savoir et sans pouvoir faire valoir leurs droits et leur défense.

Et surtout, ils témoignent d'une réalité, plus large que les contrôles actuels mais problématique : le système actuel considère qu'une personne âgée locataire d'un logement avec de mauvaises conditions d'isolation et de chauffage, qui partirait deux mois en hiver au Sud de l'Europe, pour y séjourner chez ses enfants et bénéficier de températures plus clémentes, à même de préserver sa santé et d'épargner en factures de mazout son portefeuille, serait coupable de quelque chose et devrait se faire sanctionner de la GRAPA. Comme réseaux de lutte contre la pauvreté, nous soutenons le droit des personnes âgées fragilisées par une vie dans le trop peu de tout à pouvoir voyager et prendre un peu de soleil.

Les bénéficiaires de la GRAPA se sentent visés et stigmatisés par la procédure car ils sont traités comme des fraudeurs potentiels simplement parce qu'ils ne disposent pas de ressources financières suffisantes. En effet, selon la nouvelle procédure, 80 % de tous les bénéficiaires seront soumis à un contrôle. En cas de soupçon de non-respect des conditions légales, une sanction sera imposée immédiatement, même si la GRAPA est le dernier filet de sécurité pour joindre les deux bouts. L'accent mis sur le durcissement et le renforcement des contrôles s'inscrit dans un contexte où le système présente encore des lacunes importantes. Par exemple, la prestation de la GRAPA ne protège pas les bénéficiaires de la pauvreté, et il y a un niveau élevé de non-recours. Il est donc grand temps de revoir ce système injuste pour que les personnes âgées aux ressources financières insuffisantes aient, comme tout le monde, le droit au respect de la vie privée, à une vie digne avec un revenu adéquat, à pouvoir se déplacer librement et à voyager et partir en vacances.

Nous demandons une révision du système de la GRAPA, y compris la condition de résidence et sa vérification, en tenant compte des éléments suivants : (1) Un revenu décent pour tous les ayants droit ; (2) Le respect du droit à la vie privée ; (3) Le respect du droit à la liberté de circulation ; (4) Le droit de se défendre dans un délai raisonnable et une présomption d'irréversibilité.

Étant donné que les contrôles actuels sont clairement contestables sur le plan juridique (voir les conclusions de la Ligue des droits de l'homme et de l'APD), et afin que les consultations aient lieu dans les circonstances les plus sereines, nous demandons que les contrôles actuels soient suspendus par les facteurs pendant qu'une solution durable est recherchée. Nous demandons également que les bénéficiaires sanctionnés sur la base de ces contrôles illégaux soient remboursés.

Annex

A propos des signataires

Au niveau fédéral et européen, le BAPN représente les quatre réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté et leurs associations membres. Il s'agit du Netwerk tegen Armoede, du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, du Brussels Platform Armoede et du Forum – Bruxelles contre les Inégalités. Une société dans laquelle chacun peut faire valoir ses droits fondamentaux et participer pleinement à la société est l'objectif du Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté (BAPN). Nous ne pourrions atteindre cet objectif que si les personnes en situation de pauvreté participent activement au processus politique. Lorsque nous conseillons et soutenons la politique, nous partons donc toujours de l'expérience des personnes en situation de pauvreté. Pour le dossier de l'endettement, nous travaillons en étroite collaboration avec le Netwerk tegen Armoede et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté.

Getuigenissen verzameld door het Netwerk tegen Armoede

Raymonda:

Raymonda kwam op een middag thuis en zag dat er een brief in de brievenbus stak waarbij ze werd opgeroepen om zich te melden bij haar districtshuis. Daar moest ze een stempel ontvangen om te bevestigen dat ze in het land is. Raymonda was verbaasd om zo een brief te ontvangen, zeker omdat ze vaak thuis is en ze dus 3 keer de postbode zou gemist hebben. Ze heeft dit daags nadien gemeld bij onze vereniging Open Huis met de vraag wat ze moest doen. Ze is dan ook meteen naar het districtshuis gegaan, maar had vooral ook veel stress over het feit dat ze die brief dan "binnen de 5 werkdagen bij de pensioendienst moest binnen brengen". Met Open Huis merken we zelf dat onze brieven (activiteitenprogramma's) vaak langer dan 4 werkdagen onderweg zijn. Gelukkig heeft het districtshuis haar geholpen om de brief al door te faxen/mailen naar de pensioendienst, zodat die op tijd werd afgeleverd. Maar het is voor Raymonda een erg stresserende periode geweest.

Rita heeft gehoorproblemen, had de deurbel gemist en werd daarom geschorst.

Rita:

Rita is slechthorend en woont in een appartement. Als ze afsprekt met iemand, dan belt die persoon op haar gsm om te melden dat die voor de deur staat. De bel hoort ze vaak niet.

Rita had een uitstapje gepland van 10 dagen naar Blankenberge. Nadat ze terug thuis kwam, trof ze een brief in de brievenbus waarop stond dat ze zich binnen de 5 werkdagen moest aanmelden bij het districtshuis. De laatste dag van deze termijn was de dag waarop ze thuiskwam van Blankenberge. Ze is pas de volgende dag naar het districtshuis kunnen gaan waarop ze een stempel haalde. Zij was die voormiddag al de derde persoon die voor een stempel kwam voor een brief van IGO.

Maar Rita was dus te laat met de brief. Daardoor is ze geschorst. Ze heeft toen contact opgenomen met de pensioendienst. Daar had ze iemand aan de lijn die totaal geen empathie had voor haar verhaal. Ze heeft uitgelegd dat ze heel de periode ervoor thuis was maar slechthorend (ze heeft de bel dus niet gehoord) en ze slechts 10 dagen naar Blankenberge was (waarvan ze de bewijzen heeft: treintickets, foto's, bewijs van haar verblijf). Daar had de medewerker van de pensioendienst geen oren naar. Die medewerker ging echt uit van kwade wil.

Ze heeft toen teruggebeld naar de pensioendienst en had iemand anders aan de lijn. Ze heeft bij die medewerker ook weer haar verhaal gedaan en die heeft haar geadviseerd haar gehoor te laten testen en daarvan de bewijzen binnen te leveren. Dat heeft ze dus gedaan en daarbij is ontdekt dat ze langs 1 kant

voor 85% doof is en het andere oor 65%. Dat zou de reden zijn waarom ze haar bel niet gehoord heeft toen de postbode was langs geweest. Ze heeft die bewijzen doorgegeven aan de pensioendienst waarbij het nu wel is rechtgezet.

Getuigenissen verzameld door de Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Huguette a 70 ans, vit seule et reçoit 596 euros de la GRAPA depuis 5 ans.

Avec une GRAPA, on ne sait pas partir en vacances à tout bout de champs ! On n'a pas les sous pour cela.

Ma voisine m'a interpellée : « Tu as vu le facteur ? Il est passé pourtant ! Ce n'était pas le facteur habituel, c'était la camionnette BPOST. »

Il est sans doute passé plusieurs fois, je ne sais pas... Au final, j'ai reçu dans ma boîte, fin décembre, la lettre pour rendre un certificat de résidence. 5 jours, ce n'est pas énorme entre les fêtes et 2 euros 50 pour le certificat en plus du timbre. C'est quand même exagéré, nous faire dépenser de l'argent pour prouver que j'habite chez moi.

Ils veulent que je reste prisonnière chez moi mais je suis souvent occupée. Quand je ne fais pas des courses, je suis dans de nombreuses activités : groupe de tricot, chorale pop rock. Toutes des activités gratuites. Je rends aussi des services dans des SEL (Service d'échange local)...

Je ne trouve pas ça normal, on nous octroie une aide car on est sous le seuil de pauvreté et du coup on est sous contrôle. Je reçois la GRAPA car j'ai fait une moitié de carrière car j'ai élevé mes enfants et j'ai commencé à travailler à 40 ans. Au total, je touche 1185 euros y compris la GRAPA.

J'espère que je ne serai pas sanctionnée car ils n'ont même pas la politesse de me dire s'ils ont bien reçu mon certificat de résidence, je le saurai le mois prochain !

En tout cas, je n'arrêterai pas mes activités, c'est ma santé !

Nadine a 67 ans, vit seule et reçoit 254 euros de la GRAPA depuis 2 ans.

La GRAPA, c'est de quoi compléter ma pension pour avoir un montant décent mais ces contrôles, c'est une intrusion dans la vie privée, je me sens assignée à résidence.

Ça veut dire que je ne peux pas rester chez ma fille même quand elle a besoin de moi. Je prends mon rôle de grand-mère très à cœur. Garder mes petits-enfants malades, c'est pouvoir dormir chez eux pour ne pas devoir les sortir du lit fiévreux et les laisser bien au chaud en étant à leur côté. C'est souvent 3 jours d'affilée et si le facteur passe à ce moment-là, je pourrais perdre ma GRAPA.

Comment a-t-on accepté que les facteurs soit acteurs de délation, vers quoi glisse-t-on?

Maintenant j'ai peur de rendre service et je dois dire à ma fille « tu te débrouilles, tu amènes les enfants chez moi car je suis prisonnière chez moi. Elle déplace alors les petits fiévreux le matin et le soir en voiture pour une durée de 30 minutes. Cela crée des tensions, cela pourrait disloquer les liens familiaux.

On est tranquille que le WE.

J'ai été contrôlée début janvier, le facteur a sonné à la porte, j'ai ouvert la porte et il me dit « êtes-vous bien Nadine L., je dois voir votre carte d'identité », je lui réponds « Mais enfin vous voyez bien que je suis seule à habiter ici ». Le facteur a insisté en montrant qu'il avait besoin de la voir, et ensuite c'était réglé. Maintenant je me demande « est-ce que je suis quitte ? Et pour combien de temps ? »

Avant j'avais une amie qui vivait une partie de l'année en Espagne car elle était très modeste mais elle avait un endroit où aller où il était beaucoup moins cher de vivre en hiver.... Maintenant ce ne serait plus possible....

Ce n'est déjà pas très gai de demander de l'aide et si en plus, on est stigmatisé comme des sous-citoyens. De par l'âge et le niveau économique, on est déjà précarisé. Je demande juste le respect.

Avec ces mesures de contrôle, le stress a augmenté, la tension monte quand je sors de la maison.

Mes amies d'enfance sont en France, avant je me permettais encore d'aller les rejoindre si elles m'invitaient à des fêtes mais maintenant, je dirais non. Pourtant on est européen. Il faut se battre contre cette mesure de contrôle, surtout pour les gens vulnérables qui ne savent pas se défendre. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on est bête, la pauvreté n'est pas une tare. C'est la démonstration que le système ne va pas du tout.

Hector a 70 ans, vit seul et reçoit la GRAPA depuis 5 ans.

Un matin, je croise le facteur en sortant de chez moi, tout à fait par hasard car en général à cette heure-là, je suis déjà parti me promener au parc. Après, j'ai l'habitude d'aller prendre un café avec un ami et puis je fais des courses ou alors je suis en route pour aller au groupe Témoin du Vécu Militant au RWLP à Namur.

Ce jour-là, j'avais pris un petit retard de 5 minutes, je me préparais à sortir, j'ouvre la porte et je me retrouve nez à nez avec le facteur qui a une lettre pour moi mais me dit qu'il n'aurait pas pu laisser de trace de son passage si je n'avais pas été présent. J'étais stupéfait, je ne comprenais pas. J'ai signé un registre pour bien stipuler que j'étais à mon domicile à 8h du matin. J'ai eu de la chance car une minute plus tard je n'étais pas là. Je l'ai échappé belle et pourtant je suis droit dans mes bottes, je n'ai rien fait de mal. On se sert du facteur comme d'un inspecteur de police.

J'ai compris que je risquais de perdre ma pension du jour au lendemain car si à plusieurs reprises, je ne suis pas là ou que je ne vois pas la lettre à temps, cela peut m'arriver.

Une fois, au résidentiel du RWLP, après 3 jours, je suis encore resté 3 jours à Marche chez un ami... Et vu que je suis souvent absent de ma maison en matinée et que une ou deux fois par an, je m'absente de 3 à 5 jours, je crains réellement de perdre mon droit à La GRAPA. Quand je raconte ça aux autres, cela leur fait peur, ils se demandent quoi. Par exemple, un ami plus âgé encore, habite seul et pour être tranquille, il a coupé la sonnette, il n'est joignable que par téléphone ou courrier. Lui à coup sûr, il va se faire prendre alors qu'il est chez lui.

Une autre dame que je connais a Alzheimer et avant 10h, il est impossible de la réveiller donc elle, tôt ou tard, on va aussi lui couper la GRAPA.

Des informations plus amples sont disponible ici :

- *Contrôle GRAPA – Lettre aux Parlementaires et aux Ministres :*
<http://www.liguedh.be/controles-grapa-lettre-aux-parlementaires-et-aux-ministres/>
- *Carte Blanche «Grapa: les principales victimes du système actuel sont des femmes» :*
<https://plus.lesoir.be/283379/article/2020-02-28/grapa-les-principales-victimes-du-systeme-actuel-sont-des-femmes>